

REGLEMENT AIRE DE PRATIQUE

- . Porter un casque (protections recommandées) sur l'aire de pratique
- . Être muni d'une autorisation parentale (obligatoire) pour les mineurs ou présence parentale
 - . Respecter l'organisation, les pratiquants ainsi que les horaires
- . Être conscient des risques encourus par sa propre pratique et décharge l'organisation de toute responsabilité en cas d'accident, par rapport aux éventuelles prises de risques liés à son niveau.
 - . Être apte à la pratique sans aucune contre-indication médicale.

TOUTE PERSONNE NE RESPECTANT PAS LES POINTS CI-DESSUS POURRA ÊTRE EXCLUE DE L'AIRE DE PRATIQUE SANS PREAVIS

LA LECTURE DU PRESENT REGLEMENT VAUT POUR ACCEPTATION

et permet la délivrance d'un bracelet d'accès à l'aire de pratique

Pour les novices / débutants, encadrement fédéral possible

- HORAIRES D'ACCES -

Samedi de 14H à 18H (Jam Session RNS BMX 18h30/21h) Dimanche de 10H à 18H

Droit à l'image : Chaque participant autorise, sans contrepartie, l'organisateur à utiliser les photos réalisées lors de l'évènement sur lesquelles il pourrait apparaître, et ce pour les besoins de ses différentes publications.

http://www.rennessurroulettes.com